

Critères de sélection pour l'intégration à l'équipe nationale jeunes

2018

Discipline difficulté



Table des matières

Préambule	3
Qualité	3
Quantité	3
Motivation personnelle.....	3
Procédure	4
Critères	5
Liste non-exhaustive de compétitions de sélection	6
Calendrier des compétitions internationales	6
Objectifs	6
Frais de participation	6
Team officiel	6
Entraîneur national	6
Stages	7
Obligations du sportif	7
Lutte contre le dopage	8
Enquêtes et contrôles	8
Licence IFSC	8
Annexe 1 : Relevé des résultats et rankings	9
Annexe 2 : Projets et/ou réalisation d'escalade personnels récents	10

Préambule

La Fédération luxembourgeoise d'Escalade, de Randonnée sportive et d'Alpinisme (FLERA), sur proposition de la Commission Compétitions, publie annuellement des critères de sélection à remplir par les candidats qui veulent accéder en équipe nationale jeunes d'escalade dans la discipline difficulté.

Ces critères de sélection, qui sont articulés autour de 3 axes, permettront au Conseil d'Administration de prendre une décision éclairée quant à une éventuelle intégration du candidat, de nationalité luxembourgeoise, en équipe nationale jeunes.

Son intégration lui donnera la possibilité de participer et de représenter son pays à des compétitions internationales de haut niveau, organisées par l'IFSC.

Qualité

Le candidat devra obtenir des résultats répondant à des placements imposés par les présents critères, sans quoi, ils ne seront pas retenus dans la computation des points à obtenir.

Quantité

Le candidat participera à un nombre minimal de compétitions fixé par les présents critères. Il est encouragé à participer à davantage de compétitions, afin de parfaire sa routine compétitive et ainsi améliorer son expérience. Une compétition lors de laquelle le candidat n'obtient pas le placement imposé pour respecter le volet « qualité », sera toutefois retenu pour le volet « quantité ».

Motivation personnelle

L'acharnement du candidat aux entraînements, sa volonté à progresser dans son niveau, et son esprit de compétiteur forment le troisième des piliers sur lesquels ces critères sont bâtis. Les annexes 1 et 2, ainsi que l'avis de l'entraîneur, documenteront la motivation personnelle du candidat.

Procédure

Les sportifs désirant intégrer l'équipe nationale jeunes 2018, dans les catégories Junior(e)s, A et B feront soumettre par leurs clubs respectifs, **pour le 31/03/2018** (date de la poste) au plus tard, un dossier à la Commission Compétitions de la FLERA, comportant **obligatoirement** les six (6) éléments suivants :

1. Une demande d'admission avec coordonnées personnelles et coordonnées d'au moins un des parents, ainsi qu'une photo d'identité ;
2. Une lettre de motivation, expliquant pourquoi vouloir intégrer l'équipe nationale, un résumé du parcours personnel ainsi que les meilleurs résultats personnels en escalade ;
3. Le relevé (en annexe) des résultats obtenus aux compétitions de sélection avec placement précis, dûment rempli et pièces à l'appui ;
4. L'avis du ou des entraîneur(s) ayant suivi le sportif durant la saison ;
5. Une liste des projets et/ou réalisations d'escalade personnels récents (en annexe) et leurs aboutissements (réussite/échec, nombre de tentatives) ;
6. Le plan d'entraînement suivi durant la saison passée¹ ;

Le dossier est à envoyer à :

Par voie postale

ou

Par courrier électronique

FLERA
BP 1938
L-1019 Luxembourg

secretariat@flera.lu

Le dossier est à renouveler pour chaque saison sportive², et la Commission Compétitions se réserve le droit de ne pas examiner les dossiers incomplets.

¹ Fréquence, durée, période, lieu(x)

² Les présents critères de sélection couvrent la période du 23/03/2017 au 31/03/2018.

Après examen, la Commission Compétitions émettra un avis pour chacun des dossiers qui sera soumis au CA de la FLERA. Le Conseil d'Administration (CA), sur proposition de la Commission Compétitions, se laisse le droit de juger si une compétition est éligible. Conformément aux statuts, le CA, sur proposition de la Commission Compétitions, désigne définitivement les sportifs de l'équipe nationale jeunes pour chaque saison sportive.

Critères

Pour la participation aux compétitions internationales IFSC, 4 places par sexe et par catégorie sont à attribuer. Le sportif devra remplir l'un des critères ci-après. Ces critères sont examinés par la Commission Compétitions dans l'ordre suivant :

1. Une place parmi les Top 20 au classement général du placement IFSC de l'année précédente (classement général) en difficulté.
2. Une place en finale au Championnat du Monde ou au Championnat d'Europe de difficulté (IFSC) de l'année précédente.
3. Une place en finale en Coupe d'Europe de difficulté (ECSC) de l'année précédente.
4. Une place de podium au Championnat national luxembourgeois de difficulté, et avoir obtenu un total d'au moins 20 points aux compétitions de difficulté se déroulant en région limitrophe, ou à des endroits plus éloignés, sous réserve d'acceptation de la participation au préalable par le Conseil d'Administration de la FLERA.³
5. Avoir obtenu un total d'au moins 30 points aux compétitions se déroulant en région limitrophe, ou à des endroits plus éloignés, sous réserve d'acceptation de la participation au préalable par le Conseil d'Administration de la FLERA.

La computation des points se fait de la manière suivante :

Compétition officielle	Place	Points
Compétition à échelle nationale	Premier tiers (arrondi vers le bas)	10
Compétition à échelle régionale, départementale ou provinciale	Premiers tiers (arrondi vers le bas)	3

Par ailleurs, **il est demandé au sportif d'avoir participé à un minimum de six (6) compétitions dans la discipline difficulté** au cours de l'année sportive⁴, dont au moins une compétition à échelle nationale⁵, ainsi que le championnat national luxembourgeois. La participation au championnat national de bloc est vivement souhaitée. Toutefois, elle ne rentre pas dans la computation des points.

³ La participation à une compétition se déroulant en dehors de la région limitrophe, dans le but de se conformer aux critères de sélection, doit être approuvée au préalable par le CA de la FLERA.

⁴ Du 23/03/2017 au 31/03/2018

⁵ En plus du championnat national luxembourgeois dans la discipline difficulté

Liste non-exhaustive de compétitions de sélection

Une liste, non-exhaustive, de compétitions de sélection est publiée sur le site internet de la FLERA (calendrier des compétitions)

Les résultats du sportif sont pris en compte, peu importe sous quelle licence (reconnue par l'IFSC), ils ont été obtenus⁶.

Calendrier des compétitions internationales

Le CA, définit le calendrier des compétitions internationales pour chaque sportif.

Objectifs

Les sportifs de l'équipe nationale jeunes participent à la première compétition définie dans le calendrier, pour laquelle le CA, sur proposition de la commission compétitions, fixe un objectif minimal à atteindre. L'atteinte de l'objectif par le sportif lui ouvre la voie pour participer à une seconde compétition⁷.

Frais de participation

Le sportif et le team officiel doivent avancer les frais de déplacement et d'hébergement pour les compétitions internationales. La FLERA introduit une demande de subside pour le remboursement partiel des frais avancés par les intéressés auprès du Département Ministériel des Sports, qui rembourse pour un nombre restreint de compétitions en fonction des résultats obtenus par les sportifs de l'équipe nationale jeunes et des disponibilités budgétaires une partie des frais de déplacements et d'hébergements pour les sportifs et le team officiel.

Dans le cas où le team officiel est l'entraîneur officiel, il y aura une prise en charge de la part de la FLERA dans les limites du budget.

Team officiel

Le CA de la FLERA désigne, dans les limites budgétaires disponibles, pour chaque compétition internationale jeunes un team officiel qui accompagne les sportifs. Si le nombre de sportifs par compétition dépasse 4, un deuxième team officiel peut être nommé. L'entraîneur national a la priorité pour le poste de team officiel.

Entraîneur national

La FLERA engage de préférence un entraîneur national par discipline. L'entraîneur national doit disposer d'un diplôme reconnu par les autorités ministérielles. L'entraîneur national est chargé d'organiser les séances d'entraînement et stages en vue de la préparation de la saison internationale. L'établissement et le suivi de plans d'entraînements individuels seront sa mission principale.

⁶ Le grimpeur est autorisé à participer à des compétitions nationales étrangères sous une licence du pays dans lequel il participe, au cas où cette disposition serait exigée par l'organisateur (licence FFME en France, DAV en Allemagne, etc)

⁷ Sera favorisé le championnat du monde au cas où il se déroule sur le continent européen

Stages

Le financement des stages est à répartir en commun accord entre les autorités ministérielles, la FLERA, les clubs et les parents.

Obligations du sportif

Les stages sont obligatoires pour les sportifs de l'équipe nationale jeunes. Le CA peut accorder une dispense extraordinaire suite à une demande écrite par le sportif.

Le sportif doit honorer sa sélection.

Le sportif sélectionné est considéré comme étant en mission fédérale.

Toutes les personnes en mission fédérale se conforment aux prescriptions du présent règlement. Elles n'agissent que dans le cadre de la mission qui leur est confiée. Elles ont un comportement digne et décent, respectueux des intérêts et de l'image de la FLERA et du Grand-Duché du Luxembourg. Elles se conforment aux directives du team officiel en charge de la délégation. Elles portent la tenue et les équipements officiels de la FLERA, sans y porter atteinte d'aucune manière. En cas de manquement caractérisé à ces obligations le team officiel en charge de la délégation peut, sans préjudice d'éventuelles poursuites disciplinaires ultérieures, prendre toute mesure utile propre à faire cesser le trouble causé. Ces mesures peuvent aller jusqu'au retrait immédiat de l'intéressé de la délégation fédérale.

Lutte contre le dopage

Le présent règlement établit, en application relative au code du sport 2011 de l'Agence Luxembourgeoise Anti-Dopage (ALAD), l'exercice du pouvoir disciplinaire en matière de lutte contre le dopage.

Tous les organes, préposés et licenciés de la fédération sont tenus de respecter les dispositions du code du sport.

Enquêtes et contrôles

Tous les organes, préposés et licenciés de la fédération sont tenus de prêter leur concours à la mise en œuvre des enquêtes, contrôles, perquisitions et saisies organisés en application du code du sport.

Licence IFSC

Seuls les sportifs de l'équipe nationale jeunes ainsi que le team officiel et l'entraîneur de l'équipe nationale obtiennent une licence IFSC pour une saison sportive.

Luxembourg, le 14 novembre 2017

Annexe 1 : Relevé des résultats et placements

Compétition	Date	Pays	Résultat (x/y)	Podium (Oui / Non)

Indiquer dans ce tableau toutes les compétitions effectuées au courant de la saison sportive, en y indiquant de façon précise le placement et le nombre total de compétiteurs dans la catégorie.

Annexe 2 : Projets et/ou réalisations d'escalade personnels récents

Type (S F)	Voie	Cotation (française)	Ascension (V F T)	Remarque

Noter dans ce tableau les projets personnels d'escalade, aboutis, échus ou en cours de réalisation. En l'absence de projets indiquer NEANT sur la feuille.

(S|F) : S = en salle ; F = en falaise; (V|F|T) : V = à vue ; F = flash ; T = après travail